Nombre de délégués élus au Comité syndical : 56	*Vote(s) pour : 36*
Délégués présents : 32	*Vote(s) contre :0*
Absents : 24	*Abstention(s) : 0*
	Pouvoir(s) : 4

Date de convocation : 02 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 15 octobre 2026

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Philippe GLESER, Président du Syndicat mixte,
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2026-02-1510 : Installations de Monsieur Didier NOBILE en qualité de Délégué Titulaire en remplacement de Monsieur René HEISER et de Monsieur François SCHNEIDER en qualité de Délégué Suppléant en remplacement de Monsieur Didier NOBILE pour la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 18 mai 2026 du Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) désignant Monsieur René HEISER en qualité de Délégué Titulaire et Monsieur Didier NOBILE en qualité de Délégué Suppléant pour la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle,

VU le courrier du 29 mai 2026 de Monsieur René HEISER, Délégué Titulaire au Comité syndical du Syndicat mixte du SCoTAM faisant part de son souhait de ne plus siéger au Syndicat mixte du SCoTAM,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle du 25 juin 2026 désignant :

- Monsieur Didier NOBILE en qualité de Délégué Titulaire en remplacement de Monsieur René HEISER ;
- Monsieur François SCHNEIDER en qualité de Délégué Suppléant en remplacement de Monsieur Didier NOBILE.

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir au poste devenu vacant en remplacement de Monsieur René HEISER,

Délibération

Le Bureau consulté,
Le Président entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE au Syndicat mixte du SCoTAM :

- Monsieur Didier NOBILE en qualité de Délégué Titulaire en remplacement de Monsieur René HEISER ;
- Monsieur François SCHNEIDER en qualité de Délégué Suppléant en remplacement de Monsieur Didier NOBILE.

Pour extrait conforme
Longeville-lès-Metz, le 15 octobre 2026

Le Président
Monsieur Philippe GLESER

Secrétaire de séance

Syndicat Mixte DU SCOTAM